

# Natura 2000. Soirée d'échanges autour de la ria d'Etel

Pêcheurs professionnels et plaisanciers, conchyliculteurs, kayakistes, plongeurs et chasseurs, étaient réunis mercredi soir, au cinéma La Rivière, pour présenter leur activité et échanger autour de la ria d'Etel. Charlotte Mimbielle, chargée de mission Natura 2000 au sein du syndicat intercommunal de la Ria, les avait conviés pour une rencontre visant à mieux connaître les activités de chacun et les enjeux. La soirée s'est ouverte avec une « visite » sous-marine de la Ria, guidée par Daniel Blin, président du Comité départemental de plongée.



*Professionnels de la pêche et de l'ostréiculteurs, plaisanciers, plongeurs, chasseurs, kayakistes, défenseurs de la nature et élus ont dialogué dans le cadre des concertations destinées à l'élaboration du cahier des charges Natura 2000.*

## Débat sur les mouillages

Adrien Le Menach, du Comité local des pêches, a ensuite donné des éléments sur la pêche professionnelle en ria. 30 timbres y sont délivrés chaque année pour la pêche à pied sur les cisements de palourdes et coques. Le quota pour les coques est de 100 kg par jour. Pour les autres espèces comme les bigorneaux ou les oursins,

aucune autorisation n'est nécessaire, mais le « vide juridique » fait actuellement l'objet d'une étude au sein d'Iframer. Les premiers résultats sont attendus courant 2009. Interrogé sur la pêche au filet pratiquée par les

professionnels en ria, Adrien Le Menach a exprimé son souhait personnel pour un classement en zone de frayère et de nurserie.

La question des mouillages et du nombre de bateaux (poten-

tiel de 1.100 à 1.200) abordée par les pêcheurs plaisanciers a fait réagir et a suscité un débat passionné. Présentant son activité, Philippe Blanquet (Kayak-club) a plaidé pour la réalisation du pôle nautique, et Daniel Pruvost a expliqué comment se pratique la chasse maritime en ria, par quelques amateurs.

## « Que va-t-on laisser à nos enfants ? »

Enfin, les ostréiculteurs, Jérôme Loire et Jean-Noël Yvon, sont revenus sur les efforts engagés depuis quinze ans pour la qualité des eaux. Ils souhaitent que les efforts se poursuivent : « La vraie question, c'est que va-t-on laisser à nos enfants ? ». Et d'expliquer que défendre la qualité de l'eau dépasse les seuls enjeux ostréicoles : c'est défendre la pêche à pied, la plaisance, la baignade, le tourisme, etc. Et parmi les menaces pointées figurait en tête le projet d'extractions de sable du groupe cimentier Lafarge.

## Extractions de sable : une menace pour l'ostréiculture ?

Pour les ostréiculteurs du syndicat professionnel de la Ria, Natura 2000 souffre de son « périmètre tronqué, qui s'arrête à la barre » au lieu de se prolonger, comme en Bretagne Nord, des estuaires aux îles. Pourtant, l'interaction entre les eaux de la ria et les eaux littorales est prouvée par l'expérience quotidienne des pêcheurs et conchyliculteurs et confirmée par les études scientifiques. Pour les professionnels (comme pour les élus dans leurs

délibérations), les justifications de la préfecture maritime sur ce périmètre semblent plus de nature à servir les intérêts des cimentiers, simplifiant le dossier en vue de leur projet d'extraction de sable.

Pour les ostréiculteurs, invités mercredi à la rencontre Natura 2000, le risque lié à ces extractions est double. D'abord au niveau des planctons : « La mise en suspension peut amener le développement de planctons

indésirables ou toxiques ». Ensuite au niveau de la barre d'Etel. « Au lieu de nous rassurer, les rapports scientifiques de Lafarge nous inquiètent encore davantage. On voit que la zone d'extraction est juste dans l'axe sud-ouest - celui des vents principaux - par rapport à la barre et à l'axe du lit de la ria. Les trains de houles sont dans ce sens-là. Or les marées en ria dépendent de la barre. Le risque est fort de perturber le régime des marées

en ria ».

## La mise en œuvre d'un autre outil

Face à ce périmètre Natura 2000 « tronqué » par l'Etat, Camille Rigaud, d'Eau et Rivières, présent à la réunion, plaide pour la rapide mise en œuvre d'un autre outil : le Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) qui inclut les eaux littorales et pose le principe de la non-dégradation des masses d'eau.